

Nom commercial: Sildenafili citras

Numéro de la matiere: 067618 Version: 1 / CH Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 30.09.13

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sildenafili citras

N°d'article 06761800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone Adresse email de la

0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et



Nom commercial: Sildenafili citras

Numéro de la matiere: 067618 Version: 1 / CH Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 30.09.13

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE Symboles de danger



irritant

Phrase(s) de risque

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 171599-83-0

Poids moléculaire

Valeur 666.70 g/mol

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Conduire immédiatement chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Nausées, Vomissements, Troubles de la vision

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Eventuellement apport d'oxygène

5. Mesures de lutte contre l'incendie



Nom commercial: Sildenafili citras

Numéro de la matiere: 067618 Version: 1 / CH Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 30.09.13

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Dioxyde de carbone (CO2); Oxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Ne pas inhaler les poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter l'exposition allongée ou repétée. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Stocker loin des sources d'ignition et chaleur.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substance active pharmaceutique

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ranger à part les vêtements de travail.



Nom commercial: Sildenafili citras

Numéro de la matiere: 067618 Version : 1 / CH Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 30.09.13

Protection respiratoire - Note

Masque complet

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat poudre cristalline

Couleur blanc

Point de fusion

Valeur 185 à 195 ℃

Point d'ébullition

Valeur 672.4 ℃

Pression 1.013 bar

Point d'éclair

Valeur 376.4 à 383.6 ℃

Hydrosolubilité

Remarque très bonne solubilité

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow 0.93

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques, Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale



Nom commercial: Sildenafili citras

Numéro de la matiere: 067618 Version: 1 / CH Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 30.09.13

Espèces rat

LD 300 à 500 mg/kg

Espèces souris

LD 500 à 1000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces rat

DL 50 > 2000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Espèces lapin

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Espèces Oeil de lapin

Remarque faiblard irritante (oeil)

sensibilisation

Espèces cobaye Remarque négatif

Toxicité reproductrice

Remarque négatif pour les animaux

Cancérogénicité

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 > 9.5 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies

Espèces Daphnia magna

CE50 14 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues

Espèces Pseudokirchneriella subcapitata

CE50 20 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Toxicité pour les bactéries

Espèces boue activée

CE50 > 1000 mg/l

Durée d'exposition 3 h

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

log Pow 0.93

Facteur de bioconcentration (FBC)

Remarque En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation

dans les organismes est possible.

13. Considérations relatives à l'élimination



Nom commercial: Sildenafili citras

Numéro de la matiere: 067618 Version: 1 / CH Date de révision: 30.09.13

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 30.09.13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non untilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.